

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 JANVIER 2021

Etaient présents : M Bruno HAMEL, M Michel HOUSSIN, Mme Roselyne CHAMPVALONT, M Joël BEUVE, Mme Emilie LAURENT, M Christian VILDEY, M Rémy VILDEY, M Cyril DEPERIERS, M Francis LEVAVASSEUR, Mme Angélique SIMON, M Germain SUBLIN, M Bertrand SAUVAGE, Mme Céline BRUNETEAU, Mme Laurence RAULLINE, Mme Karine CHAUVIN.

Mme Angélique SIMON a été élue secrétaire.

Del n°01 – 20/01/2021 – Projet Educatif Territorial (PEDT)

M le Maire fait part au conseil municipal de la convention portant projet éducatif territorial entre la commune, la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche et l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation. L'objectif du PEDT est de formaliser les propositions à chaque enfant des activités périscolaires dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui dans le respect des compétences de chacun.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M le Maire à signer la convention instituant le projet éducatif territorial qui prendra effet rétroactivement au 1^{er} septembre 2020. Elle prendra fin au terme de l'année scolaire 2022-2023.

Del n°02 – 20/01/2021 – RYTHMES SCOLAIRES – Application dérogation semaine de 4 jours suite à avis favorable conseil d'école

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-4 ;

Vu le Code de l'Education et notamment son article D.521-14 ;

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu l'avis favorable du conseil d'école en date du 14 janvier 2021 relatif à la semaine de 4 jours ;

Après avoir entendu l'exposé de M le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la semaine à 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) par dérogation,

DONNE son accord pour proposer ces modalités d'organisation du temps scolaire à la Direction académique des services de l'Education nationale de la Manche,

AUTORISE M le Maire à signer tout document nécessaire au maintien de ces rythmes scolaires.

Del n°03 – 20/01/2021 – CONVENTION POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE RESTAURATION DES COURS D'EAU SUR LES BASSINS DE LA SEVES ET DE LA TAUTE

M le Maire rappelle au conseil municipal que la communauté de communes met en œuvre un programme de restauration des cours d'eau sur les bassins de la Sèves et de la Taute. La communauté de communes propose à la commune de Saint-Martin-d'Aubigny le retrait d'un ouvrage au Rosty sur la parcelle AO 122, ayant pour but de préserver et de réhabiliter la diversité et la qualité du milieu aquatique et de permettre le libre écoulement de l'eau. La communauté de communes prend à sa charge la totalité des travaux.

Après avoir entendu l'exposé de M le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE la réalisation de travaux de restauration au Rosty sur la parcelle AO 122 dans les conditions ci-dessus,

AUTORISE M le Maire à signer la convention pour la réalisation de travaux de restauration des cours d'eau sur les bassins de la Sèves et de la Taute et tout autre document relatif à cette affaire.

Del n°04 – 20/01/2021 – REMBOURSEMENT FACTURE CONSEILLER MUNICIPAL

Mme Angélique SIMON est sortie et n'a pas participé au vote.

M le Maire présente au conseil municipal la facture de la société Métro d'un montant de 68,21 € TTC pour l'achat des bonbons pour la distribution de Noël aux enfants de la commune.

Monsieur le Maire précise que Mme Angélique SIMON a réglé en chèque cette facture le 05 décembre 2020 et propose au conseil municipal de lui rembourser.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE de rembourser la somme de 68,21 € TTC par virement bancaire à Mme Angélique SIMON.